

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
12 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le douze du mois de décembre le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois décembre sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES, Julie MARIEL-GODARD, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Flora PRIEUR, Bernadette BOURCIER.
Messieurs Jean-Marie GRIMAUD, Joseph CHEVALLEREAU, Yves MARTINEAU.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Messieurs Christophe HOGARD, Benoît DUGAST.
Mesdames Annick MENANTEAU, Lucette SOURISSEAU.
Madame Laurence MARTINEAU pouvoir à Madame Odile PINEAU.

Nombre administrateurs en exercice : 17
Nombre administrateurs présents : 12
Nombre administrateurs votants : 13

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRIMAUD.

N°20 : MARCHÉ DE FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE ET DE VÊTEMENT DE TRAVAIL – ACCORDS-CADRES MONO-ATTRIBUTAIRES AVEC ÉMISSION DE BONS DE COMMANDE — AVENANT N° 1 AU LOT 4 – AUTORISATION DE SIGNATURE. (*Rapporteur : Jean-Marie GRIMAUD*).

Par délibération n°17 du 8 avril 2021, le Conseil d'administration du CCAS a décidé d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture de protection individuelle et de vêtement de travail constitué entre la Communauté de Communes du Pays des Herbiers, désignée coordonnateur du groupement de commande chargé de la consultation, la Commune des Herbiers, la Commune des Herbiers, la Commune de Saint-Paul-en-Pareds, le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Saint-Paul-en-Pareds, la Commune des Eppes et la Commune de Mouchamps.

Le lot 4 - Protection du corps a été notifié à la société GEDIVEPRO le 23 août 2021 sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 800 € HT.

Dans le cadre de l'exécution financière de cet accord-cadre, il a été constaté que la publication de la série d'indice applicable dans la révision des prix unitaires « *prix d'importation de produits industriels – CPF 14.12 – Vêtements de travail – Base 2015 – Identifiant INSEE / 010535673* » a été arrêtée par l'INSEE en novembre 2021.

L'INSEE ne s'est pas prononcé sur un indice de remplacement. Face à ce constat, il convient, par voie d'avenant, d'acter la prise en compte d'un nouvel indice de prix.

L'Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché de l'industrie textile Prix de base – Base 2015 – Données mensuelles brutes – Identifiant 010534076 semble l'indice le plus adapté en fonction de la nature des produits et a été accepté par le titulaire. Pour rappel, l'article 9.3.2 du CCAP prévoit que les prix du marché sont fermes la première année. Les prix ainsi établis sur la base du mois de juin 2021 (M0) sont basés sur l'indice INSEE « prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 13 – Produits de l'industrie textile Prix de base – Base 2015 – Données mensuelles brutes – Identifiant 010534076 ».

Les prix sont révisés à la date anniversaire du marché par application aux prix du marché, d'un coefficient Cn donné par la formule : $C_n = 15,00\% + 85,00\% (I_n/I_0)$

Dans laquelle :

I_n = mois de révision et I₀ = indice du mois de référence, soit juin 2021

Le mois n retenu pour chaque révision sera le dernier indice connu à la date anniversaire du marché.

Conformément à l'article 2 de l'acte d'engagement, les montants du marché du lot 4 restent inchangés : Sans montant minimum annuel – Montant maximum annuel 800 € HT.

Compte tenu de l'exposé qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2194-5,

Vu la délibération n°17 du Conseil d'administration du CCAS des Herbiers du 8 avril 2021,

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- approuver le projet d'avenant n° 1 au marché de fourniture de protection individuelle et de vêtement de travail – Lot 4, tel que décrit ci-dessus,
- autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente du CCAS, à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

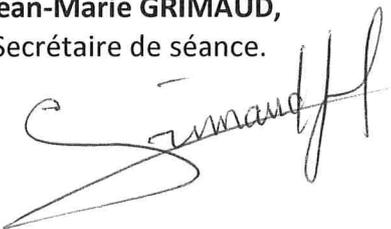
Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 14/12/22
Publié électroniquement le : 15/12/22

Envoyé en préfecture le 14/12/2022
Reçu en préfecture le 14/12/2022
Publié le
ID : 085-268500758-20221212-DEL20_20221212-DE

Pour copie conforme,

Jean-Marie GRIMAUD,
Secrétaire de séance.



Magali LOISEAU,
Vice-Présidente du CCAS.

